



Interprofession des Oeufs

Plan de filière

Œufs

Synthèse

Sommaire

Contexte	3
Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière française des œufs.....	11
Répondre aux demandes des consommateurs et de la société tout en maintenant notre souveraineté alimentaire et notre compétitivité.....	14
Objectif 1 – Assurer l’autosuffisance du marché intérieur en répondant aux demandes des différents débouchés.....	14
Objectif 2 : Poursuivre les améliorations engagées en faveur du bien-être animal	14
Objectif 3 – Améliorer la segmentation des produits de la filière, renforcer la traçabilité et maintenir la crédibilité des filières Label Rouge et biologique.....	15
Objectif 4 - Maintenir et renforcer les exigences sanitaires dans la filière, notamment en matières de biosécurité et de sécurité sanitaire des aliments des poules pondeuses	15
Améliorer les relations tout au long de la filière, jusqu’aux consommateurs	16
Objectif 5 : Engager l’élargissement du CNPO à l’aval de la filière	16
Objectif 6 : Engager un nouveau travail sur la contractualisation	16
Développer la recherche et les innovations au service de la filière des œufs et poursuivre la conquête des marchés.....	17
Objectif 7 : Développer des travaux de recherche dans le but de poursuivre la réduction de l’utilisation d’intrants chimiques et d’améliorer les performances de la filière	17
Objectif 8 : Développer de nouveaux débouchés valorisants pour la filière	17
Objectif 9 : Renforcer les aides pour la mise en place de travaux de recherches appliquées	18
Objectif 10 : Renforcer l’innovation pour améliorer la génétique de la filière	18
Améliorer les connaissances sur la production et la consommation d’œufs et d’ovoproduits.....	19
Objectif 11 : Développer un outil professionnel au service de la filière et des pouvoirs publics pour un meilleur pilotage et une meilleure gestion sanitaire et de la traçabilité	19
Objectif 12 : Affiner les connaissances sur la consommation des œufs et sur les échanges avec les autres pays.....	19
Annexe I – Bilan des échanges d’œufs et ovoproduits au niveau français	20
Annexe II – Demandes de la filière pour développer les exportations	22
Annexe III – Présentation des travaux de recherches sur les ovoproduits	23

Contexte

Le Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO), interprofession reconnue par les pouvoirs publics le 11 avril 1996, est constitué de 5 familles représentant les maillons suivants de la filière :

- les accouveurs et la sélection génétique
- les fabricants d'aliment
- les éleveurs
- les centres d'emballage et entreprise fabriquant des ovoproduits
- les abatteurs.

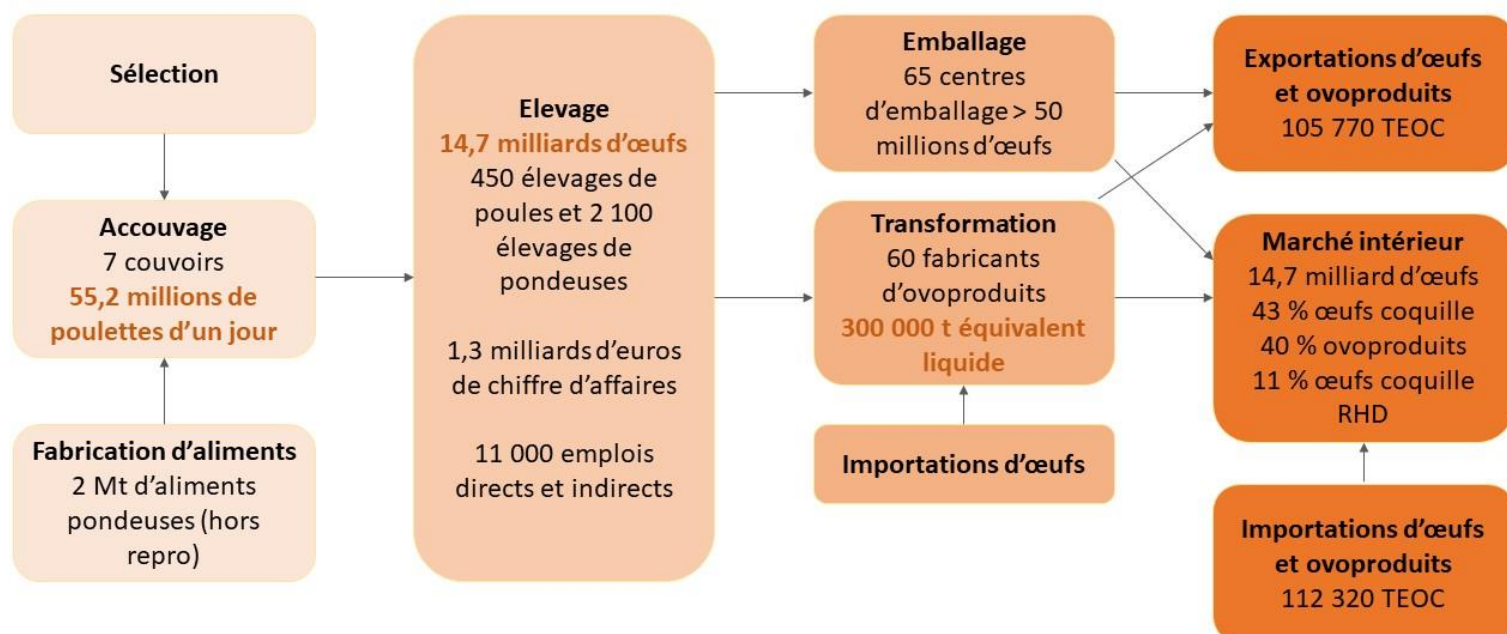
Evoluant dans un contexte mondial, l'interprofession des œufs participe activement aux travaux de la *International Egg Commission* (IEC) et entretient des liens forts avec de nombreux pays. En outre, avec les principaux pays producteurs européens, l'évolution des systèmes d'élevage doit être suivie de manière plus fine.

Dans son discours à Rungis, le 11 octobre 2017, le président de la République a demandé à ce que les acteurs des filières agricoles et alimentaires s'engagent collectivement dans une démarche de transformation en profondeur des modes de production agricoles et de l'ensemble de la chaîne alimentaire, par l'élaboration de plans de filière.

Cette mission de construction et de coordination des travaux a été confiée aux interprofessions que reconnaît l'Etat, le CNPO, en l'occurrence, pour la filière des œufs.

Comme cela a été demandé, le CNPO a associé les acteurs économiques concernés. Ainsi, le travail a été mené avec les représentants de la distribution, de la restauration hors domicile, du commerce de gros et des industries alimentaires. Un ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts du CGAAER ainsi que les médiateurs des relations commerciales agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont été associés à la démarche dans un objectif de suivi des travaux. Des points réguliers avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, et son cabinet ont permis de soumettre à la réflexion l'ensemble des thématiques qui pourraient toucher la filière française des œufs.

Filière française des œufs



Itavi 2015

Elevages

- 2 039 exploitations agricoles possédants des poules poudeuses
- 3 000 bâtiments d'élevage
- 11 400 emplois directs et indirects
- Part de la main d'œuvre salariée dans les élevages : 37 %

	Année 2016	Nombre d'établissements	Nombre atelier	Capacité de production
<i>Poules élevées en élevage biologique (code 0)</i>		541 (26,5 %)	777	3 499 702 (7,2 %)
<i>Poules élevées en plein air (code 1)</i>		978 (48,0 %)	1 228	8 832 329 (18,2 %)
<i>Poules élevées au sol (code 2)</i>		143 (7,0 %)	230	2 682 839 (5,5 %)
<i>Poules élevées en cage (code 3)</i>		377 (18,5 %)	746	33 583 526 (69,1 %)
<i>Total :</i>		2 039	2 981	48 598 396

Organisation et structuration de l'amont de la filière (Itavi)

Au stade de la production, on peut identifier trois principales formes d'organisation :

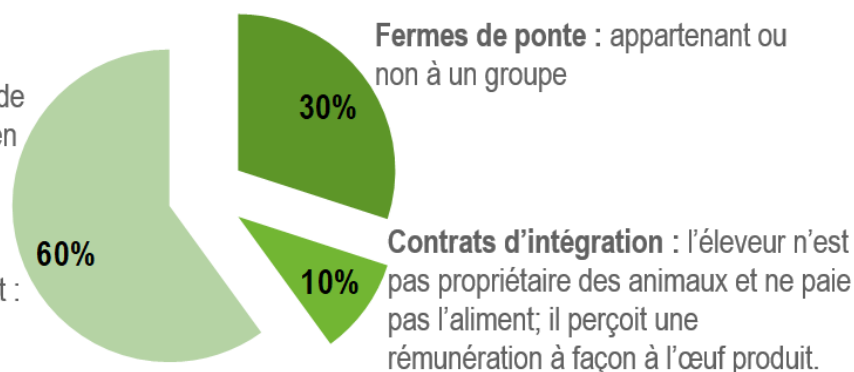
- Les organisations de production adossées, ou non, à un fabricant d'aliment coopératif, contractualisant avec des producteurs adhérents à qui elles fournissent également l'aliment. Les contrats peuvent alors être soit des contrats d'intégration, soit des contrats de production (coopératifs ou non).

- Des fermes de ponte, appartenant le plus souvent à une organisation commerciale nationale.
- Des centres d'emballage contractualisant directement avec des éleveurs.

Contrats de production :

✓ Indexation du prix de l'œuf sur celui de l'aliment (pour les élevages alternatifs et de plus en plus fréquent pour la production en cages)

✓ Indexation pour partie sur l'aliment et pour partie sur le marché. Le plus courant : 70% aliment / 30% TNO (ou Rungis)



Itavi (2015)

Il existe également des élevages indépendants, de taille variable, commercialisant en direct leur production soit en circuits courts, soit auprès de GMS ou d'industriels ou d'artisans locaux. Leur poids dans le marché global est cependant faible.

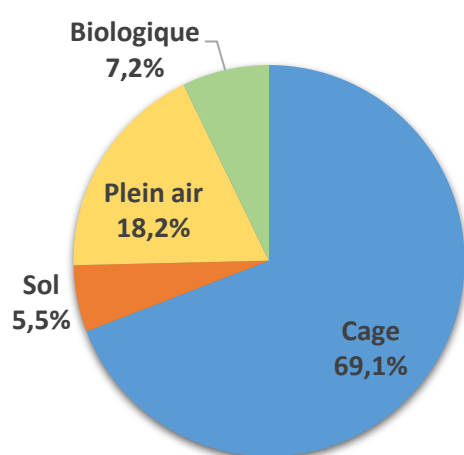
Les contrats entre un emballer et une organisation de production (également fabricant d'aliment) peuvent ou non impliquer directement l'éleveur.

Segmentation de la production autour de 4 modes d'élevage

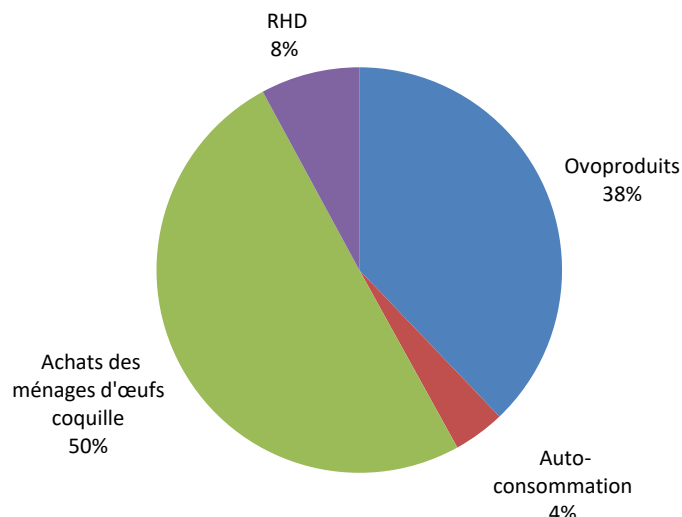
	<i>Cage aménagée</i>	<i>Sol</i>	<i>Plein air</i>	<i>Label Rouge</i>	<i>Biologique</i>
Code (mode d'élevage)	3	2	1	1	0
Densité dans le poulailler	750 cm ² /poule	9 poules/m ²	9 poules/m ²	9 poules/m ²	6 poules/m ²
Espace extérieur	Pas d'accès	Pas d'accès	4m ² /poule	5m ² /poule	4m ² /poule
Part de la production	69 %	6 %	13 %	5 %	7 %
Alimentation des poules	100 % végétaux, minéraux et vitamines	100 % végétaux, minéraux et vitamines	100 % végétaux, minéraux et vitamines	100 % végétaux, minéraux et vitamines (50 % minimum de céréales)	100 % végétaux, minéraux et vitamines, (95 % minimum de matières premières issues de l'agriculture biologique)

La filière des œufs et des ovoproduits

- La France est le premier pays producteur d'œufs en Europe
- 48,6 millions de poules pondeuses élevées en France
- 14,7 milliards d'œufs produits annuellement
- Autosuffisance en volume



Répartition de la production française d'œufs selon les modes d'élevage (DGAL)

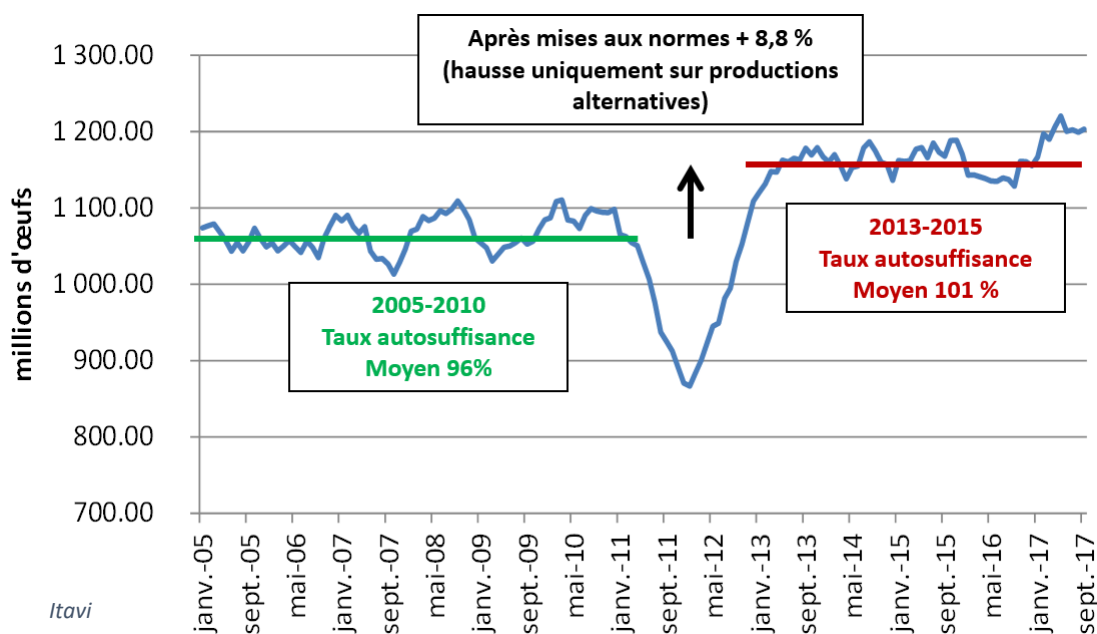


Part de chaque débouché dans la consommation d'œufs (Itavi)

Mise aux normes des élevages dans le cadre de la directive européenne 1999/74/CE

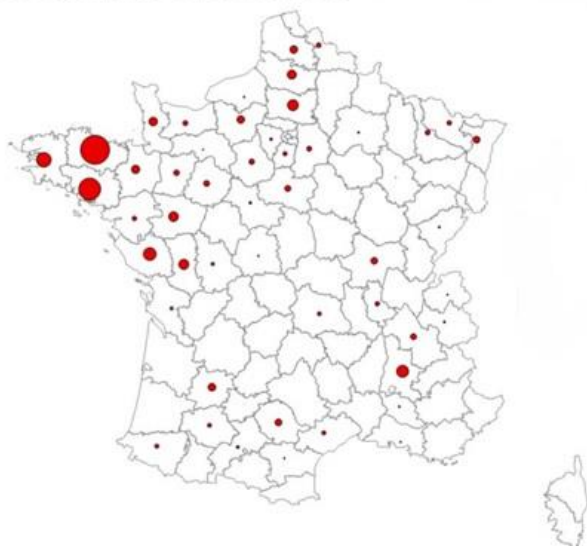
Investissements massifs pour conformer les élevages français à la réglementation européenne (1 milliard d'euros)

- **Aménagement des cages existantes** - concerne 22 % des bâtiments et 16 % des places
- **Renouvellement des cages** – concerne 46 % des bâtiments et 40 % des places
- **Construction de bâtiments neufs** – concerne 32 % des bâtiments et 43 % des places

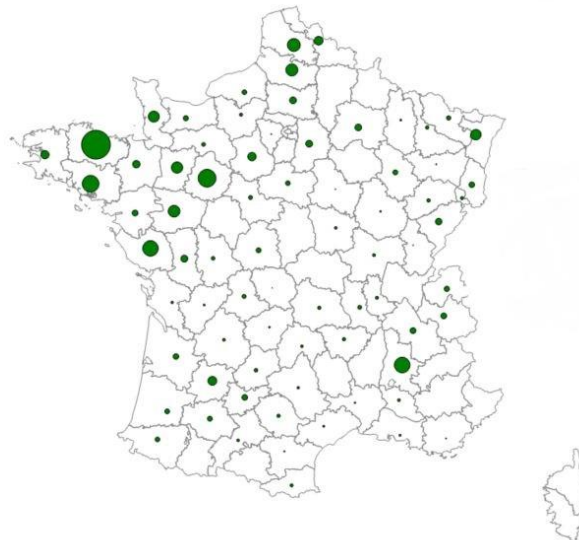


Cette mise aux normes a confirmé le fort potentiel de l'Ouest de la France pour l'élevage en cages. Le développement des productions alternatives (sont comprises comme « productions alternatives » toutes les productions qui ne sont pas produites en cages : codes 0, 1 et 2) se réalise notamment hors des grands bassins de production. Pour exemple, la région Bretagne concentre 45 % de la production française d'œufs issus de poules élevées en cages alors qu'elle ne représente « que » 27 % des productions alternatives.

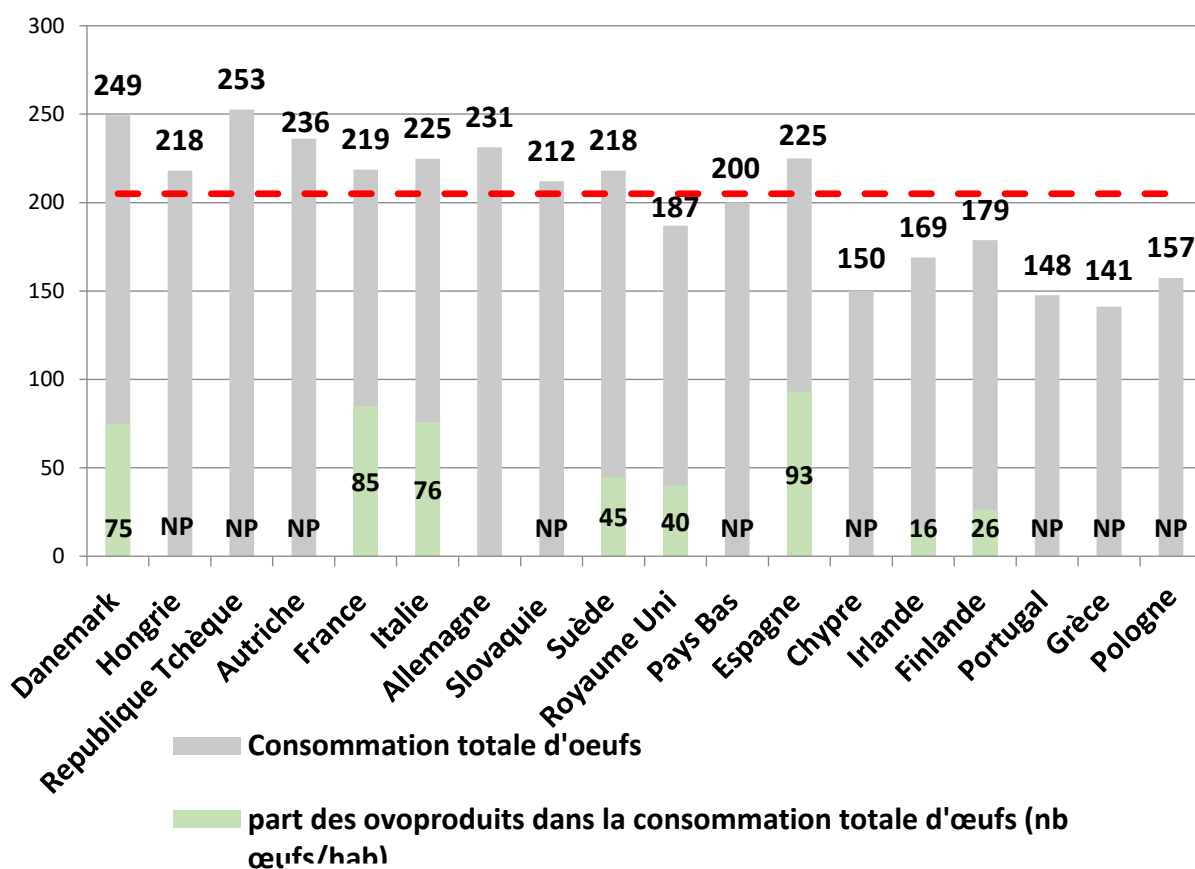
Répartition des capacités de production code 3



Répartition des capacités de production codes 0 1 2

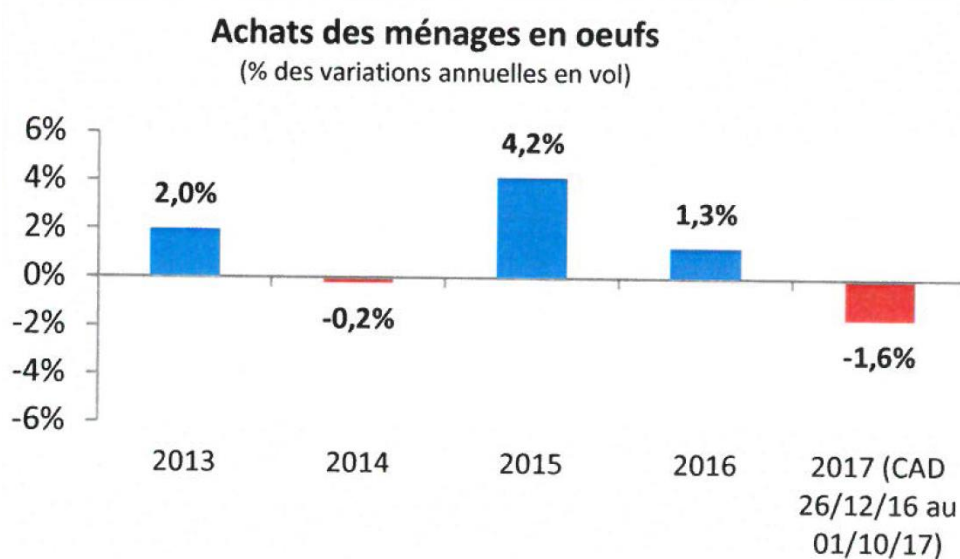


Consommation d'œufs et d'ovoproduits



- Un produit plébiscité par les français : 96 % en consomment
- 98 % des français souhaitent maintenir (89 %) ou augmenter (9 %) leur consommation d'œufs
- Il est toujours considéré comme bon pour la santé
- Il se consomme à l'heure des repas de façon hebdomadaire
- Les protéines de l'œuf sont prises comme référence par la FAO et l'OMS.
- L'œuf est la source de protéines animales la moins chère pour les consommateurs.

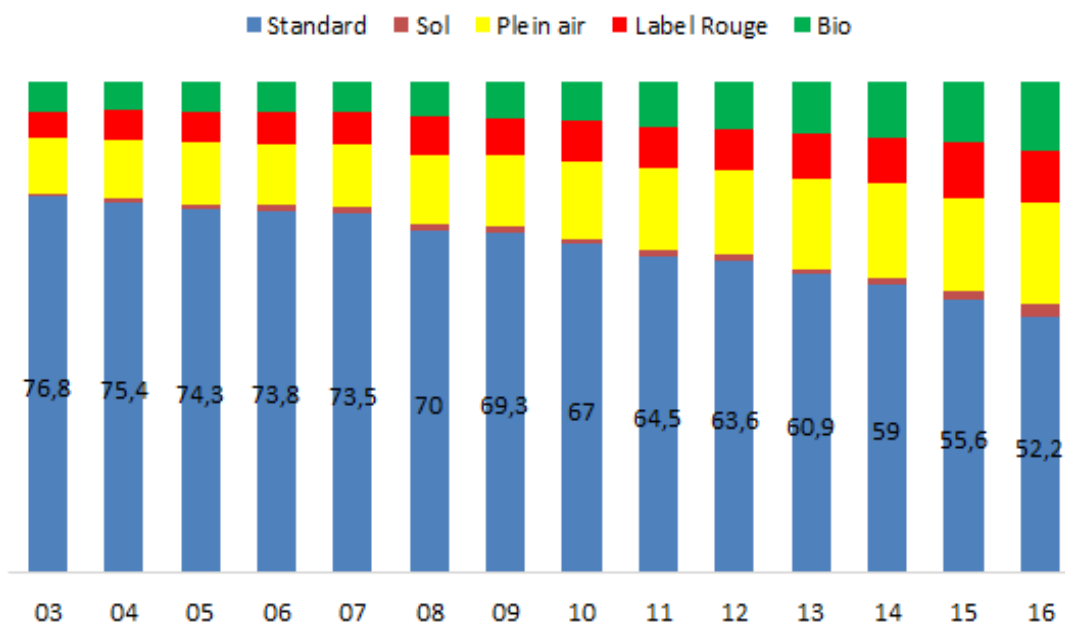
La consommation nationale d'œufs, y compris ovoproduits, dynamique jusqu'au milieu des années 2000, a subi par la suite une légère érosion et se maintient actuellement depuis quelques années.



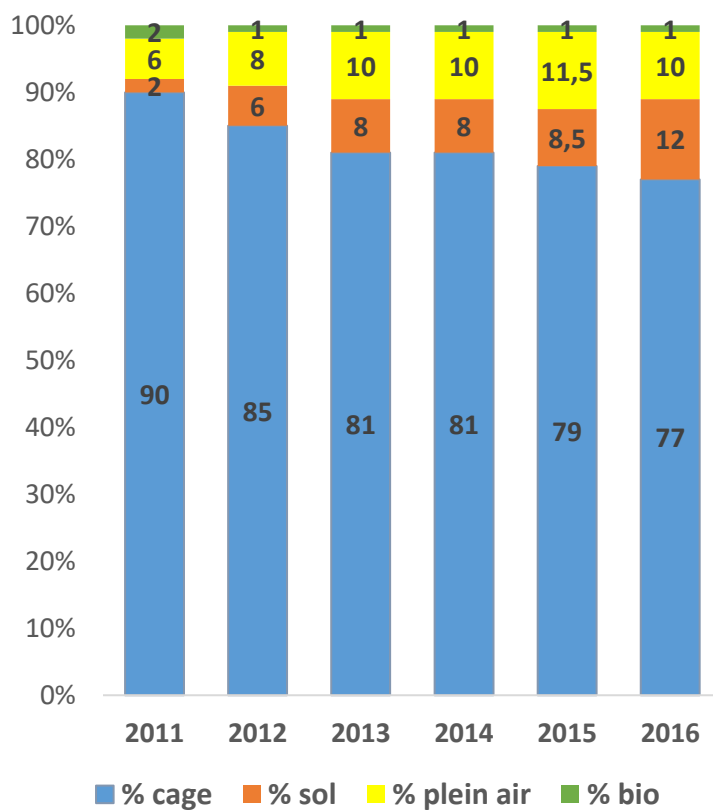
FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Evolution de la demande

- Développement de la demande en œufs alternatifs à la cage depuis les années 1990
- Evolution des parts de marché des œufs alternatifs en GMS de + 0,5 % à + 3,5 % par an au cours des quinze dernières années
- En réponse, évolution du nombre de poules en systèmes alternatifs de 0,2 % à 4 % par an entre 1990 et 2016 – passage de 3,98 % de la production nationale en 1990 à 32,11 % en 2016 (Itavi)
- Demande d'ovoproduits fabriqués à partir d'œufs alternatifs faible avant 2010 et en forte progression depuis quelques années (au moins depuis 2011, voir ci-après)
- Actuellement, croissance forte des ovoproduits alternatifs : doublement de la production d'ovoproduits alternatifs entre 2011 et 2016



Evolution des parts de marché en volume par mode d'élevage (GMS)



Evolution de la consommation d'ovoproduits par mode d'élevage

Echanges d'œufs et d'ovoproduits

Les principaux acteurs des échanges mondiaux en volume sont l'UE (21 %), les Etats-Unis (14 %), la Turquie (23 % mais avec un marché très spécifique vers l'Irak et les pays voisins), l'Inde (6 %), le Brésil et l'Argentine (1,3 % particulièrement sur la partie ovoproduits).

Il y a une relative stabilisation des volumes échangés depuis 2009 dans le monde. Le commerce intra-UE représente 1,4 million de Tonnes Equivalents Œufs Coquille (TEOC) – ce qui représente 20 % de la production d'œufs de l'Union européenne. La France s'inscrit donc dans un marché européen. Ces échanges au sein de l'Union européenne représentent un volume supérieur aux volumes échangés dans le reste du monde hors UE (1,2 million de TEOC), qui ne représentent que 2% de la production mondiale. Par ailleurs, 70 % des échanges mondiaux (hors UE) concernent de l'œuf coquille.

L'Annexe I fait un bilan des échanges au niveau français.

A retenir

- Un marché français autosuffisant en volume,
- L'amont de la filière française structuré autour d'organisations mettant en place des contrats avec les éleveurs,
- Un développement des productions alternatives depuis de nombreuses années, en lien avec l'évolution de la demande,
- Des modes de production divers (biologique, plein air, sol, cage) où le mode d'élevage en cages est largement dominant (69,1 % des effectifs),
- Des éleveurs de poules en cages fortement endettés suite à la nouvelle mise aux normes européennes (2012),
- Une demande en œufs « alternatifs » croissante pour les segments coquille et ovoproduits – une concurrence entre ces deux débouchés se précise,
- Un manque de connaissance sur les différents marchés rendant difficile l'anticipation pour l'évolution de la production : une meilleure vision sur l'avenir est nécessaire pour permettre un bon équilibre du marché français et son approvisionnement.

À horizon 2022, selon les estimations des professionnels de la filière :

- ➔ La demande pour les segments « coquille » sera largement en faveur des productions alternatives,
- ➔ Environ 50 % des ovoproduits français seront fabriqués à partir d'œufs alternatifs.

Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière française des œufs

Forces

Les principales forces de la filière française sont, outre les atouts intrinsèques du produit (faible coût, bonne qualité nutritionnelle et faible impact environnemental) :

- Un appareil de production récent permettant de bonnes performances techniques et sanitaires et une bonne compétitivité coût en intra Europe,
- Une traçabilité très complète de l'œuf coquille de l'éleveur jusqu'au consommateur,
- Un marché national de l'œuf coquille protégé de la concurrence, par des cahiers des charges exigeants (charte sanitaire) et une hyper-segmentation de l'offre, notamment de l'offre standard (œufs frais, extra-frais, datés du jour de ponte, riches en oméga 3...),
- Un développement régulier de l'offre en œufs « alternatifs »,
- Un coût du foncier agricole attractif par rapport à celui pratiqué chez nos concurrents européens favorisant ainsi un développement des élevages avec parcours extérieur,
- La présence de centres de sélection génétique et de R&D sur la nutrition,
- Une structuration en cours de la filière, avec une concentration progressive des acteurs sur le marché de l'œuf coquille et quelques leaders bien structurés sur le marché des ovoproduits, avec une R&D performante et un bon positionnement à l'exportation,
- La disponibilité en céréales qui constitue un atout de taille (le coût alimentaire représente environ 60 % du coût de production d'un œuf d'où l'importance du maillon de l'alimentation animale dans la filière),
- Et enfin, une organisation professionnelle active.

Faiblesses :

Les principales faiblesses de la filière française des œufs résident dans :

- Une production française encore largement en faveur de la cage et des capacités de production en cages figées par les mises aux normes récentes, alors que la demande s'oriente vers les productions alternatives entraînant un risque d'excédent structurel d'œufs « cage »,
- Une structuration inachevée, avec un nombre d'offreurs encore élevé face à la concentration de la grande distribution,
- Un pouvoir de marché des marques encore faible malgré un poids des MDD décroissant,
- De ce fait des difficultés à maîtriser l'offre et une incapacité à répercuter les hausses de coûts d'intrants en période de forte volatilité des prix des matières premières,
- Un faible développement de la production au sol (code 2), production alternative à la cage la moins coûteuse et qui pourrait devenir le standard de demain sur le marché communautaire,
- Une dépendance des prix aux marchés spot européens pour la restauration hors domicile et les industries alimentaires,
- Un faible positionnement sur le marché international pour les œufs en coquille,

- Des entreprises d’emballage fragilisées par un effet ciseau entre hausse des coûts de production et pression des prix à l’aval,
- Une disponibilité du foncier parfois limitée,
- Une interprofession qui n’est pas directement ouverte aux problématiques de l’aval.

La balance des forces et des faiblesses est relativement équilibrée. La filière française dispose d’atouts non négligeables mais elle dispose encore de grandes marges de progrès en matière de structuration et a effectué des choix stratégiques (cage) qui pourraient la mettre en porte-à-faux à moyen terme.

Opportunités

En ce qui concerne les opportunités, on peut citer :

- Une stimulation de la consommation hexagonale susceptible de permettre une inversion de la tendance d’évolution de la consommation, via une communication de filière renforcée et des innovations « produits »,
- La forte demande sur les productions alternatives conduira à la création de nouveaux élevages et à l’installation de jeunes éleveurs et, de fait, à des créations d’emplois dans la filière,
- La poursuite de la structuration en cours et le renforcement des entreprises dominantes,
- Un renforcement de la compétitivité coût par l’amélioration des performances techniques notamment l’accroissement de la durée de vie des pondeuses
- Un développement potentiel de l’offre en « local/régional » avec un marché porteur en termes de demande et de valorisation.

Menaces

Les principales menaces identifiées à moyen terme sont les suivantes :

- Sur le marché national, la principale menace est celle d’un basculement des enseignes de distribution, des industriels et de la restauration hors domicile vers un approvisionnement « hors cages », à court terme (avant 2025),
- D’où, même en l’absence de basculement complet, la baisse actuelle et tendancielle de la demande en œufs cage pourrait conduire, pour plusieurs années, à un excédent d’œufs de code 3, débouchant sur un affaiblissement général des acteurs de la filière,
- La consommation globale en œufs et ovoproduits est atone depuis quelques années, avec une tendance à l’érosion de la consommation d’œufs coquille. Si cette tendance se confirmait, les niveaux de consommation en France pourraient constituer une menace pour la filière,
- Si la filière française ne réussit pas à assurer une transition importante vers davantage de productions alternatives à horizon 2022, des risques d’importations se profilent dans le but de répondre à la demande d’œufs alternatifs,
- A moyen terme, au vu des dynamiques sur la demande en œufs alternatifs, un risque de concurrence pour l’approvisionnement en œufs alternatifs entre les marchés « coquille » et « ovoproduits » se précise.

- Si la production d’œufs alternatifs ne se développe pas en cohérence avec la demande finale, tant pour les œufs coquille que pour les ovoproduits, des risques d’importations peuvent apparaître.
- Des exigences réglementaires renforcées en matière de bien-être animal, en discussion actuellement à l’échelle européenne, comme l’interdiction de l’épointage et de l’élimination des coquelets à la naissance pourraient conduire à des impasses techniques ou induire des surcoûts importants pour l’ensemble de la filière,
- Après avoir connu deux épisodes d’influenza aviaire depuis 2015, le risque d’épizootie constitue une menace pour les filières avicoles françaises, notamment la filière des œufs,
- Les évolutions de certains courants de consommation prônant la diminution de la consommation de protéines animales constituent des menaces pour la filière des œufs, et l’élevage de façon plus générale.
- Détournement des images associées aux œufs et des dénominations et recettes traditionnellement associées aux œufs par des produits n’en contenant pas,
- Enfin, sur le marché international, la conclusion de nouveaux accords de libre-échange avec les Etats-Unis ou l’Ukraine apparaît être une menace pour l’ensemble des filières œufs et ovo produits européennes, compte tenu du différentiel de compétitivité coûts entre l’Union européenne et ses compétiteurs.

Répondre aux demandes des consommateurs et de la société tout en maintenant notre souveraineté alimentaire et notre compétitivité

La demande en œufs de poules élevées en systèmes alternatifs est en forte progression. Cette augmentation de la demande touche les achats des ménages mais également, et depuis peu, les ovoproduits avec une accélération depuis 2011.

Pour répondre à la directive européenne « bien-être » applicable au 1^{er} janvier 2012, de lourds investissements ont été réalisés, limitant aujourd'hui les capacités de transformation des élevages vers des productions alternatives.

Les 5 prochaines années constituent un enjeu crucial pour la filière et c'est au cours de ces 5 années qu'il convient d'assurer la transition d'une partie de la production.

Dans l'objectif de répondre aux demandes des marchés et des consommateurs tout en maintenant notre compétitivité et la souveraineté de la production française, 4 grands objectifs ont été définis.

Objectif 1 – Assurer l'autosuffisance du marché intérieur en répondant aux demandes des différents débouchés

L'atteinte de cet objectif nécessitera d'importants moyens, notamment :

- L'accompagnement financier de la transition des élevages en cages vers d'autres modes de production,
- Le soutien aux investissements,
- Le renforcement de la compétitivité du maillon sélection-accoupage.

Objectif 2 : Poursuivre les améliorations engagées en faveur du bien-être animal

Une réflexion sur l'avenir des élevages de poules pondeuses sera engagée au début de l'année 2018. Elle associera les membres de la filière, les clients de la filière, les associations de consommateurs et de défense des animaux de ferme.

Dans l'objectif de poursuivre la démarche d'amélioration continue du bien-être animal, les professionnels de la filière des œufs s'engagent à renforcer et déployer les travaux de recherche sur le bien-être des poulettes et des poules pondeuses.

Objectif 3 – Améliorer la segmentation des produits de la filière, renforcer la traçabilité et maintenir la crédibilité des filières Label Rouge et biologique



96 % des français consomment des œufs et les consommateurs sont attachés à l'indication de leur origine ; l'origine France demeurant un critère décisif d'achat pour les Français. 89 % des Français déclarent d'ailleurs être favorables à la commercialisation unique d'œufs d'origine française. Ainsi, afin de répondre à ces demandes des consommateurs et de sécuriser l'origine France des produits, le CNPO s'engage à mettre en place le cahier des charges du logo « Œufs de France » et à lancer la démarche au cours de l'année 2018.

Dans l'objectif d'améliorer la segmentation des produits et de faciliter le développement de la filière, les professionnels de la filière s'engagent à :

- permettre l'emballage d'œufs Label Rouge dans les centres d'emballage généralistes agréés officiellement en assurant des conditions renforcées de traçabilité,
- travailler à une meilleure segmentation, notamment en développant un cahier des charges pour des ovoproduits Label Rouge.



Objectif 4 - Maintenir et renforcer les exigences sanitaires dans la filière, notamment en matière de biosécurité et de sécurité sanitaire des aliments des poules pondeuses

Pour atteindre cet objectif, le CNPO s'engage notamment à finaliser et déployer largement le guide de bonnes pratiques pour les interventions du personnel et des intervenants extérieurs en élevages. Le CNPO s'engage également à promouvoir les normes de biosécurité au sein de la filière, notamment en diffusant largement les fiches Itavi relatives à la biosécurité.

Sur les cinq dernières années, l'exposition des volailles aux antibiotiques a diminué de 42,8 %. Les professionnels de la filière française des œufs s'engagent à poursuivre les efforts initiés en matière d'antibiorésistance dans le cadre du plan Ecoantibio I. Le CNPO est partenaire du plan Ecoantibio II et s'engage à transmettre ses messages et bonnes pratiques aux membres de la filière.

Améliorer les relations tout au long de la filière, jusqu'aux consommateurs

Le CNPO a été reconnu par les pouvoirs publics en 1996. Il s'est structuré autour de l'amont de la filière et constitue ce qui est communément défini comme une « interprofession courte ». En cela, il constitue un cadre dans lequel les acteurs économiques de la filière peuvent échanger dans le but de dégager des consensus.

Objectif 5 : Engager l'élargissement du CNPO à l'aval de la filière

A l'heure où il est demandé de fortes évolutions à la filière des œufs, le dialogue et des rapports plus étroits entre celle-ci et ses clients sont indispensables. Cela doit passer par un nouveau mode de gouvernance de la filière des œufs.

- Le CNPO s'engage à définir, avec l'aval de la filière, les conditions d'élargissement de l'interprofession française des œufs, gouvernance et modalités financières. L'élargissement de l'interprofession à l'aval de la filière sera effectif en juin 2018.
- Le CNPO, et plus tard l'interprofession élargie, s'engage à réfléchir aux conditions d'association des citoyens aux travaux interprofessionnels.

Objectif 6 : Engager un nouveau travail sur la contractualisation

Sur les trente dernières années, et notamment par rapport à la crise historique des années 1982-1984, l'organisation de la filière a été profondément modifiée avec un développement de la contractualisation entre producteurs et organisations de production. Comme précisé dans la partie « Organisation et structuration de l'amont de la filière » pages 4 et 5, la contractualisation au niveau de l'« amont » de la filière est déjà très développée.

- Concernant les contrats entre metteur en marché et client, l'objectif à court terme est d'avoir une vision plus claire des contrats existants.
- D'autre part, il sera important de développer la contractualisation pluriannuelle.

Un groupe de travail associant les membres actuels du CNPO et les partenaires de l'aval sera constitué et devra élaborer des contrats-type pour prolonger le chaînage des contrats de l'amont vers l'aval dans une logique de construction du prix prenant notamment en compte des indicateurs de coûts de production, les besoins d'accompagnement des changements de modes de production et la valorisation des marchés.

Développer la recherche et les innovations au service de la filière des œufs et poursuivre la conquête des marchés

La valorisation des coproduits, la réduction de l'utilisation des intrants chimiques en élevages sont autant de sujets qui nécessitent des innovations en continue afin de faire progresser la filière. Si d'énormes progrès ont déjà été effectués, des avancées nécessaires demeurent.

Dans cet objectif, le CNPO est accompagné par l'Institut technique de l'aviiculture (Itavi) qui mène des projets de recherche appliquée en restant à l'écoute des besoins et des enjeux de la filière. A ce titre, l'Itavi contribue au progrès de la filière en développant les connaissances scientifiques et techniques et en participant à l'évolution des pratiques professionnelles des acteurs de la filière. Cela est notamment permis par un lien fort entre l'interprofession et l'institut.

Objectif 7 : Développer des travaux de recherche dans le but de poursuivre la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques et d'améliorer les performances de la filière

Le CNPO s'engage à participer au projet que lancera prochainement l'Itavi visant à utiliser mieux et moins les produits de désinfection dans la filière des œufs notamment. Le CNPO s'engage par ailleurs à poursuivre le partenariat avec l'Itavi et l'Université Paul-Valéry de Montpellier dans le but de développer les moyens de lutte biologique contre les poux rouges.

Objectif 8 : Développer de nouveaux débouchés valorisants pour la filière

Développer de nouveaux marchés pour les œufs et ovoproduits

Si, comme précisé dans la partie « Contexte », la France évolue dans un « marché européen », des échanges s'effectuent également avec les pays tiers. L'annexe II présente les principales demandes de la filière française des œufs en matière de nouveaux marchés à l'export et de traités de libre-échange.

Poursuivre la recherche fondamentale sur les œufs et ovoproduits

Si des projets de recherche peuvent être menés directement entre une entreprise et des partenaires scientifiques, des projets collectifs sont en cours, notamment dans le cadre de l'Adro Ouest. La présentation de cette association et des thématiques de recherche est faite dans l'annexe III.

Valoriser davantage les poules sur le marché français

A l'âge de la réforme, les poules sont abattues pour être consommées. La viande de poule est valorisée pour une faible partie sur le marché français et pour une large partie à l'exportation,

notamment à destination du continent africain. Les marchés à l'exportation étant, par nature, fluctuants, la filière a la volonté de sécuriser davantage ses marchés en cherchant notamment de nouveaux débouchés sur le marché intérieur. A ce titre, le CNPO s'engage à travailler à la recherche de valorisations nouvelles sur le marché français de la viande de poules de réforme dans le prolongement de l'étude menée en 2009 par l'Itavi sur la caractérisation de la qualité technologique de la viande de poule.

Objectif 9 : Renforcer les aides pour la mise en place de travaux de recherches appliquées

Au vu des besoins fortement exprimés en matière de qualité des produits, de bien-être animal, de réduction des intrants chimiques, etc, il est nécessaire de renforcer l'aide Casdar pour les Instituts techniques agricoles (30 millions d'euros demandés par l'Acta sur 3 ans) et l'affecter aux ITA en développement, en tenant compte du poids actuel et réel des filières et de leurs perspectives de développement. Dans ce contexte, il convient de prévoir une augmentation d'au moins 2 millions d'euros pour le Casdar attribué à l'Itavi.

Objectif 10 : Renforcer l'innovation pour améliorer la génétique de la filière

Le génotypage et le phénotypage sont les 2 "mamelles" de la sélection du futur. Ces priorités concernent essentiellement le développement d'outils et de méthodes dont la mise au point est indispensable. Ces priorités doivent être complétées en amont par d'autres relevant d'aspects plus mécanistiques qui doivent, elles, être portées par les organismes de recherche. Les objectifs fixés pour améliorer la génétique dans le futur sont :

- De développer des ressources génomiques
- De développer des méthodes de phénotypage pour certains caractères d'intérêt : robustesse, résilience, résistance aux pathogènes, efficacité alimentaire, autres caractères zootechniques, caractères comportementaux problématiques en élevage (comportements sociaux et/ou agressifs (picage, griffage, etc.))
- De caractériser les implications des interactions génotype-environnement pendant le cycle de reproduction, incluant les potentiels effets épigénétique, pour une meilleure adaptation à de nouveaux environnements
- De renouveler l'investissement en R&D dans le secteur des biotechnologies de la reproduction
- De poursuivre la caractérisation du microbiote chez les oiseaux et d'investiguer les possibles implications de sa composition sur l'efficacité alimentaire, l'immunité et la santé, les comportements, etc.

Améliorer les connaissances sur la production et la consommation d'œufs et d'ovoproduits

A l'heure où les évolutions demandées à la filière sur les modes d'élevage sont très fortes, il est nécessaire que la filière ait à sa disposition des données fiables dans un souci de pilotage (prévisions de production, développement des différents modes d'élevage, etc.), d'anticipation et d'amélioration continue de la traçabilité.

Objectif 11 : Développer un outil professionnel au service de la filière et des pouvoirs publics pour un meilleur pilotage et une meilleure gestion sanitaire et de la traçabilité

Le suivi précis de la production depuis la mise en place des poussins d'un jour dans les élevages est un élément incontournable pour un bon pilotage et une bonne gestion de la filière. Le CNPO s'engage à mettre en œuvre une base de données pour les déclarations de mises en place et de mouvements des animaux dans la filière des œufs. Cette base de données permettra de dématérialiser les déclarations aux pouvoirs publics.

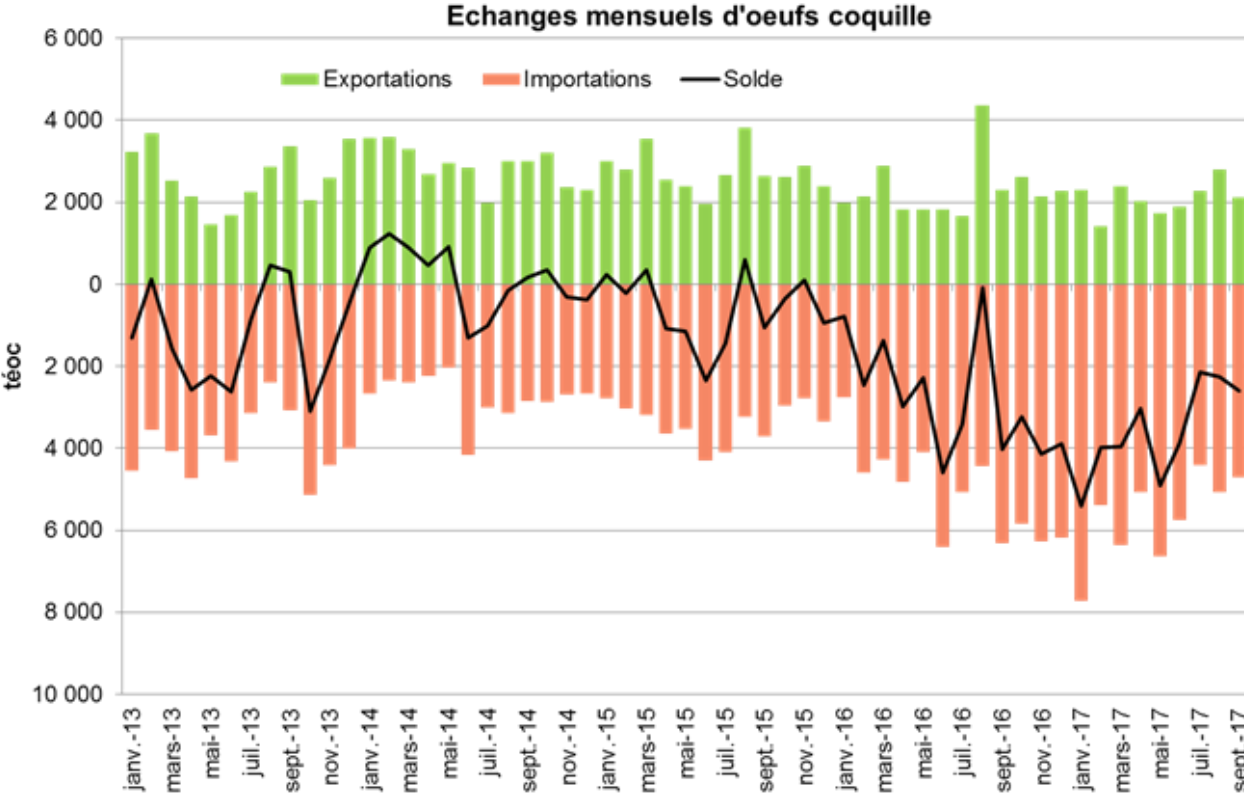
Objectif 12 : Affiner les connaissances sur la consommation des œufs et sur les échanges avec les autres pays

Le marché des œufs a subi des retournements rapides au cours des dernières années, tant sur les œufs coquille que sur les ovoproduits. Au cours des prochaines années, cette évolution vers davantage d'œufs alternatifs se confirmera. Toutefois, il est difficile de quantifier cette évolution. Aussi, le CNPO demande au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de mettre en place un observatoire de la production et de la consommation d'œufs dans le cadre de FranceAgriMer. Cet observatoire devra intégrer l'ensemble des formes de consommation (achats des ménages, industrie, restauration, etc.).

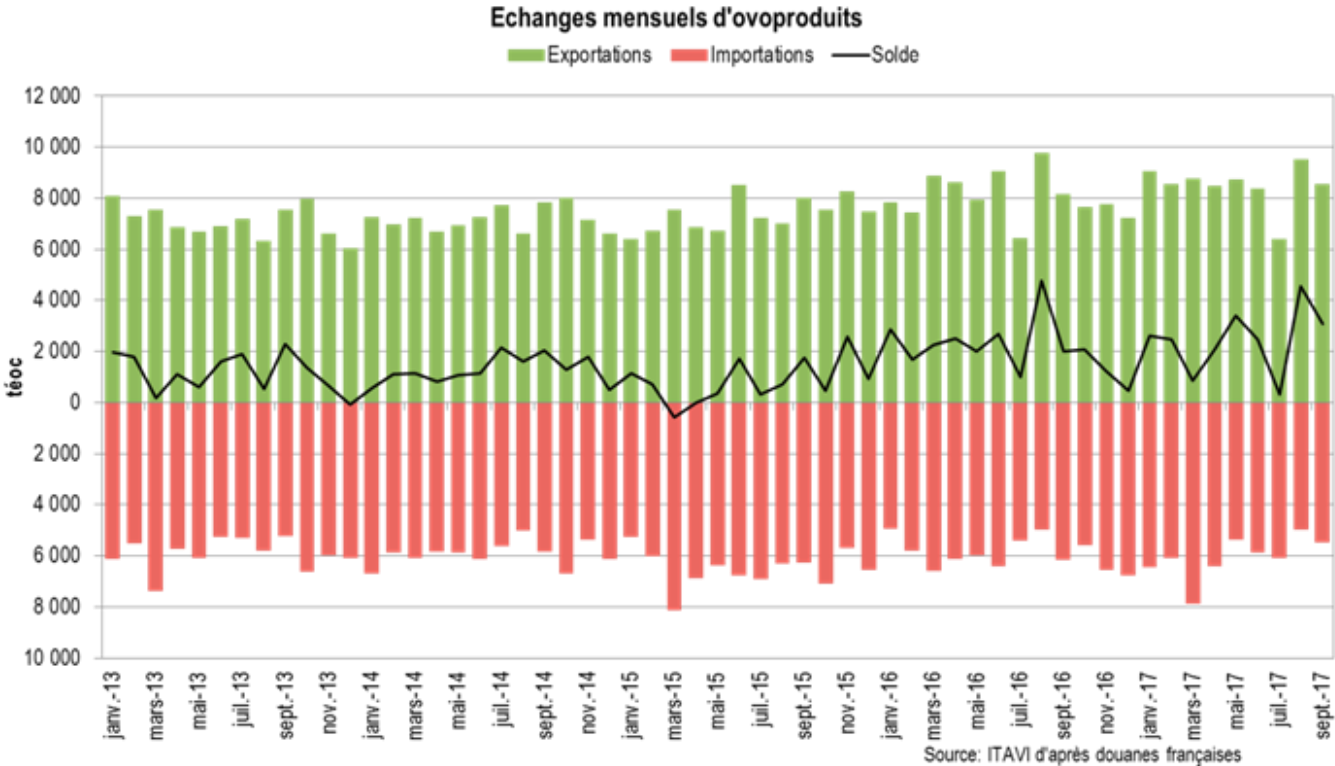
D'autre part, les professionnels de la filière demandent la mise en place d'un observatoire des importations et exportations d'œufs et ovoproduits en fonction des modes d'élevage des poules pondeuses ; ces données n'étant pour l'instant pas disponibles.

Annexe I – Bilan des échanges d’œufs et ovoproduits au niveau français

Les exportations françaises d’œufs coquille se sont élevées à 27 800 TEOC en 2016, dont 24 000 TEOC à destination de l’UE. Les importations d’œufs coquille françaises s’élèvent à 60 500 TEOC en 2016, dont seulement 80 TEOC proviennent de pays tiers. En valeur les exportations s’élèvent à hauteur de 32 millions d’euros contre 61 millions d’euros pour les importations. Le solde des échanges d’œufs coquille est donc largement négatif en France.



Les échanges d’ovoproduits se sont élevés à 92 000 TEOC pour les exportations en 2016 et 61 000 TEOC pour les importations. Les exportations sont à destination de l’UE pour 73 %, tandis que les importations proviennent presque exclusivement de l’UE. En valeur, les exportations d’ovoproduits atteignent 105 millions d’euros, tandis que les importations s’élèvent à 64 millions d’euros. Le solde des ovoproduits est donc positif.



Annexe II – Demandes de la filière pour développer les exportations

Ouvrir de nouveaux marchés à l'export

Les professionnels français sont dans l'impossibilité d'exporter des ovoproduits en Algérie car aucun accord sur un certificat sanitaire d'exportation ne semble se trouver avec les autorités algériennes. Les professionnels reçoivent pourtant de plus en plus de demandes de la part de clients algériens, demandes qui sont aujourd'hui satisfaites par des concurrents européens.

- Les professionnels de la filière sollicitent l'aide des pouvoirs publics et leur demandent d'intervenir auprès de leurs homologues algériens afin de pouvoir valider un certificat sanitaire permettant d'exporter des ovoproduits en Algérie.

Depuis de nombreuses années, la France ne peut plus exporter ses ovoproduits en Chine. Malgré de nombreuses demandes de la part des professionnels sur le sujet, rien n'a évolué.

- Les professionnels de la filière sollicitent l'aide des pouvoirs publics afin d'obtenir à nouveau la possibilité d'exporter vers la Chine.

La filière a commencé à travailler en 2016 sur l'obtention de l'agrément pour exporter des ovoproduits vers les Etats-Unis. Plusieurs pays européens ont démarré les procédures pour obtenir cet agrément et les Pays-Bas l'ont déjà obtenu. Il serait dangereux pour notre filière que la France n'obtienne pas cet agrément. Les entreprises ont organisé en 2016 un audit de leurs usines et mis en place un plan d'actions afin d'être en conformité avec les exigences des Etats-Unis fin 2017.

- Les professionnels de la filière sollicitent l'aide de l'administration française afin de mettre en œuvre les démarches administratives pour obtenir l'agrément à l'export vers les Etats-Unis pour les ovoproduits.

Poursuivre le travail sur les traités de libre-échange en restant vigilant

Plusieurs traités bilatéraux de libre-échange, déjà signés ou en cours de négociation, auront des impacts économiques sur la filière française des œufs et des ovoproduits. L'une des destinations principales des exportations françaises d'ovoproduits est le Japon qui est importateur net.

- Il est primordial pour la filière des œufs que le traité de libre-échange entre l'Europe et le Japon soit conclu afin de pouvoir y exporter des ovoproduits libres de droits de douane.

En revanche, la signature d'un traité de libre-échange avec le Mercosur représente une vraie menace pour notre filière en raison notamment de l'Argentine, très présente dans ces négociations, et qui a récemment développé une filière ovoproduits très compétitive qui pourrait devenir très concurrentielle si un traité de libre-échange venait à être signé.

- Les professionnels de la filière demandent l'exclusion des ovoproduits et des œufs des accords de libre-échange avec le Mercosur.

Annexe III – Présentation des travaux de recherches sur les ovoproduits

L'Adro Ouest est l'Association pour le Développement de la Recherche sur les ovoproduits dans l'Ouest. Elle regroupe 7 partenaires économiques¹, 9 partenaires scientifiques² et techniques et associe 2 autres partenaires³ dans le but de promouvoir une filière de qualité et la valorisation de nouveaux produits. Les thématiques travaillées dans le cadre de l'Adro Ouest sont les suivantes :

- sécurité sanitaire,
- propriétés fonctionnelles (pouvoir moussant, émulsifiant et gélifiant),
- qualités nutritionnelles.

Les projets en cours concernent :

- **L'altération microbiologique des ovoproduits** : impacts biochimiques et fonctionnels et recherche de marqueurs précoces
- **Les déterminants biochimiques de la texture des mousses de blanc d'œuf** : effet de la variabilité de la matière première et de l'hétérogénéité des procédés
- **Les interactions protéines végétales - protéines de blanc d'œuf** pour le développement d'ingrédients fonctionnalisés et impact sur l'immunoréactivité des **complexes**
- **La maîtrise des risques sanitaires** : maîtrise des flores pathogènes et d'altération et développement de nouveaux procédés de décontamination, peu coûteux en énergie et sans risque pour l'environnement et pour l'Homme
- **Le fractionnement et l'assemblage des constituants du blanc d'œuf** pour des fonctionnalités ciblées
- **La valeur nutritive de l'œuf** et de ses fractions issues du jaune et du blanc
- **La recherche sur l'œuf coquille : pasteurisation des œufs pour garantir une absence de salmonelle**
- **La composition de l'œuf** : renforcement de valeurs nutritives.

¹ Cecab-Pep (filiale ovoproduits du groupe Cecab), Igreca, Ovoteam, Liot, Ets Geslin SA, Ets Blanchard et Samo (filiale ovoproduits du groupe Pampr'œuf)

² UMR Inra STLO, Inra de Nantes, Anses de Ploufragan, Adria développement de Quimper, Université de Nantes, Oniris, Université de Bretagne occidentale et Itavi

³ Coop de France Ouest et Snipo